

**DEMANDE INDIVIDUELLE D'AUTORISATION DE TIR DU SANGlier EN BATTUE POUR LA
PÉRIODE DU 1^{er} JUIN AU 14 JUILLET 2021**

(Ecrire lisiblement)

Je soussigné(e) - Nom - Prénom)

demeurant à (n° rue, code postal, commune)

N° Tél :

✉ e-mail (*Obligatoire, pour envoi autorisation*) :

détenteur du droit de chasse en qualité de :

☐ président de la société de chasse de :

☐ président de la chasse privée de :

Matricule du territoire :

- atteste avoir pris contact avec le/les exploitants agricoles désigné(s) ci-dessous dont les parcelles sont touchées par des dégâts et sollicite l'autorisation de tir du sanglier en battue pour la période du 1^{er} juin au 14 juillet 2021 sur la (les) commune(s) de

- atteste que l'/les exploitant(s) agricole(s) concernés autorise(ent) la société de chasse à procéder à des battues aux sangliers dans leurs parcelles

Nom de l'exploitant agricole	Numéro de pacage de l'exploitant	Type de cultures et surface approximative détruite

RAPPEL DES CONDITIONS :

- Les chasseurs qui participent aux battues sont porteurs d'un permis de chasse valide ainsi qu'une assurance chasse. Les règles de sécurité définies dans le SDGC doivent être respectées.
- Les battues doivent être conduites dans et à proximité immédiate des parcelles cultivées, dans un objectif de prévention des dégâts ; l'organisateur de la battue prend notamment toutes les dispositions nécessaires pour que l'action de chasse ne conduise pas à repousser les animaux cantonnés en zone boisée vers les cultures ;
- Le carnet de battue est obligatoire ;
- En regard du risque incendie, la chasse en battue est interdite dans les massifs forestiers concernés les jours de niveau de risque exceptionnel.
- L'utilisation de meutes de chiens créancées est fortement recommandé.

Je m'engage à communiquer **avant le 15 juillet 2021** le nombre de battues effectuées ainsi que le nombre de sangliers vus et prélevés, à la Direction Départementale des Territoires de la Charente par mail (ddt-chasse@charente.gouv.fr) **sans quoi mes demandes ultérieures seront refusées.**

Fait à , le

(signature)